



## **AVIS PUBLIC**

### **DÉROGATION MINEURE**

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 7 juillet 2025 à 19h, à l'Hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effet** : Diminuer la marge latérale gauche du bâtiment accessoire isolé (garage et abri) à 2,62 m au lieu de 3 m. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

**Identification du site concerné** : 3910, rue du Parc-Industriel  
Lot 6 314 732 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 11 juin 2025.

---

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier